

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 15 octobre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 15 octobre 2018, à 19h00, à la salle d'activités, Centre Lac-Brome, au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson.

Est absent : monsieur le conseiller David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Quinze (15) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe ouvre la séance.

2018-10-368

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Administration

2018-10-369

2.1.1 Travaux sur rue Victoria (déplacement du réseau Bell) – Mandat de signature

ATTENDU le projet de réfection de la rue Victoria;

ATTENDU QUE ce projet (Réf.: H74444) implique le déplacement du réseau Bell associé à cette rue;

ATTENDU QUE Bell Canada évalue sommairement les coûts et la contribution de la Ville à 69 637,61 \$;

ATTENDU QUE ces coûts estimatifs comprennent le matériel, la main-d'œuvre, la signalisation, l'ingénierie, l'administration ainsi que le transfert de circuits fonctionnant dans 2 câbles de fibre optique;

ATTENDU QUE Bell Canada ne facturera pas la Ville pour le remplacement (matériel et main-d'œuvre) des 2 câbles;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette évaluation sommaire des coûts et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le directeur des Travaux publics et des Services techniques, monsieur Robert Daniel, à signer pour et au nom de la Ville le formulaire BC9032 en lien avec ce dossier (Réf.: H74444) ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense un montant de 69 637,61 \$ avant taxes, lequel sera financé à même le *Règlement 2017-06 (Règlement pour la réfection d'une partie de la rue Victoria)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2.2 Finances

2018-10-370

2.2.1 Règlements d'emprunts – Nouveaux financements

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 878 000 \$ qui sera réalisé le 30 octobre 2018

- **Règlement no. 2017-03 – Acquisition de véhicules**
- **Règlement no. 2017-06 – Réfection d'une partie de la rue Victoria**
- **Règlement no. 2018-08 – Réfection des chemins Mill et Fairmont**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance pour un montant total de 3 878 000 \$, qui sera réalisée le 30 octobre 2018 et répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-03	378 000 \$
2017-06	1 500 000 \$
2018-08	2 000 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les

règlements d'emprunts numéros 2017-03, 2017-06 et 2018-08, Ville de Lac-Brome souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE KNOWLTON
308 CHEMIN KNOWLTON
KNOWLTON, QC
JOE 1V0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. Ville de Lac-Brome, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur

uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-03, 2017-06 et 2018-08, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

2018-10-371

2.2.2 Règlements d'emprunts – Adjudication et émission de billets

Soumissions pour l'émission d'obligations

Nouveau financement :

- **Règlement no. 2017-03 – Acquisition de véhicules**
- **Règlement no. 2017-06 – Réfection d'une partie de la rue Victoria**
- **Règlement no. 2018-08 – Réfection des chemins Mill et Fairmount**

Date d'ouverture :	15 octobre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0256 %
Montant :	3 878 000 \$	Date d'émission :	30 octobre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2017-03, 2017-06, et 2018-08, Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 octobre 2018, au montant de 3 878 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - -- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

156 000 \$	2,35000 %	2019
162 000 \$	2,65000 %	2020
167 000 \$	2,80000 %	2021
173 000 \$	2,95000 %	2022
3 220 000 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,83400 Coût réel : 3,30188 %

2 - -- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

156 000 \$	2,40000 %	2019
162 000 \$	2,55000 %	2020
167 000 \$	2,70000 %	2021
173 000 \$	2,90000 %	2022
3 220 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,57200 Coût réel : 3,31280 %

**3 - -- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE
LAURENTIENNE INC.
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.**

156 000 \$	2,45000 %	2019
162 000 \$	2,65000 %	2020
167 000 \$	2,75000 %	2021
173 000 \$	2,85000 %	2022
3 220 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,22840 Coût réel : 3,39726 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 878 000 \$ de Ville de Lac-Brome soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre

le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-10-372

3.1 Lot 4 763 922 – Site de la future caserne / Offre d'achat

ATTENDU la désuétude de la caserne des pompiers;

ATTENDU QUE le Conseil désire se procurer un terrain susceptible d'y accueillir une nouvelle caserne des pompiers;

ATTENDU le lot vacant # 4 763 922;

ATTENDU QUE les négociations entre le propriétaire du lot et le directeur général ont débuté;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à déposer une offre d'achat conditionnelle au montant de 72 000 \$, avant taxes, pour et au nom de la Ville;

QUE, plus précisément, cette condition soit l'obtention d'un permis de remblai en provenance du MDDELCC;

QUE le Conseil autorise la dépense maximale de 72 000 \$, plus taxes et autres frais associés à la transaction immobilière;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de vente et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes se prévalent de la première période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- l'adresse civique du lot 4 763 922;

- l'échéancier des travaux, l'emplacement des poteaux de téléphone, l'éclairage et une clôture de sécurité sur la rue Victoria;
- l'état des discussions avec la Fondation des Terres de Lac-Brome concernant des travaux de stabilisation dans le cadre des travaux sur la rue Victoria.

2018-10-373 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h23.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier

